



MENTION

DROIT PUBLIC

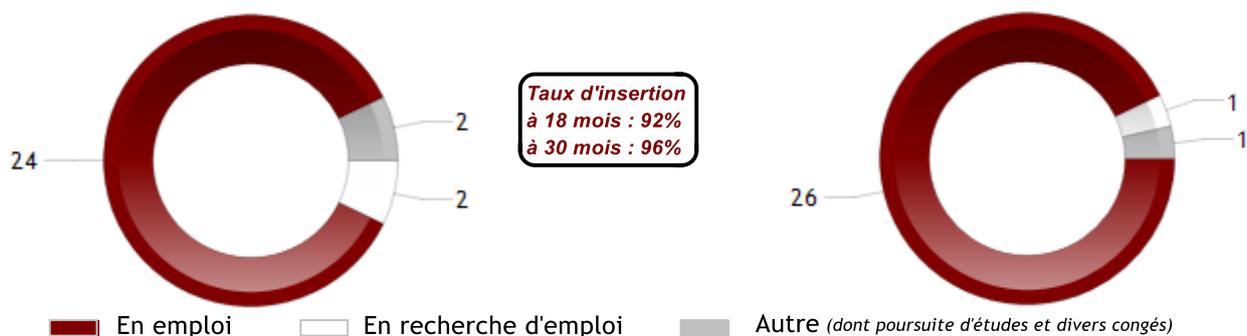
— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1er décembre 2018,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 28

Situation professionnelle au 1er décembre 2019,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 28



— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

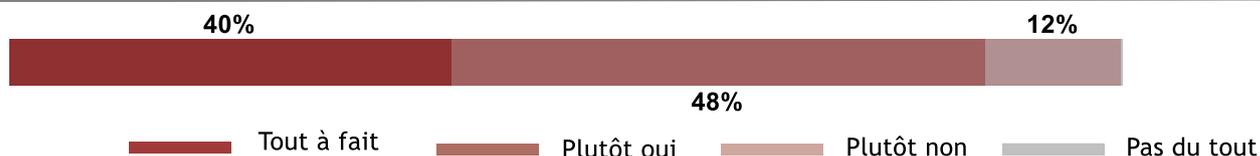
- RESPONSABLE DE POLE AFFAIRES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE ET SUBVENTIONS
- RESPONSABLE DE LA CELLULE D'APPUI AUX AFFAIRES INSTITUTIONNELLES
- CHARGE DE MISSION AUPRES DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

- CHARGE DE MISSION, CABINET DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE
- CHARGE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS
- CHARGE DU FONCIER ET DE LA PLANIFICATION - VILLE DE SAINT HILAIRE DE RIEZ

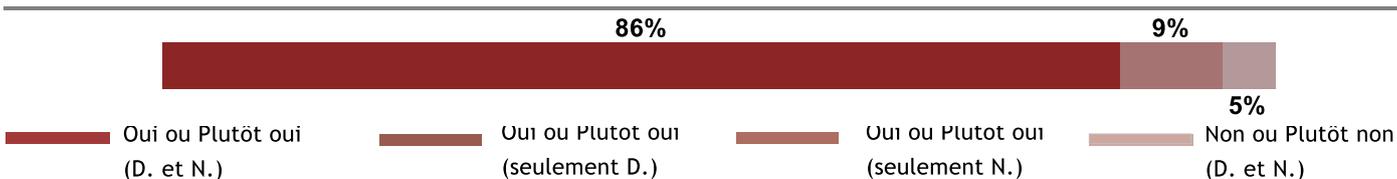
- INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES
- CONSEILLER JURIDIQUE
- CONSULTANT EN RECRUTEMENT DE CADRES POUR LE SECTEUR PUBLIC

— SATISFACTION —

Satisfaction des missions dans l'emploi *Nombre de réponse(s) : 25*



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau) *Nombre de réponse(s) : 22*



— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

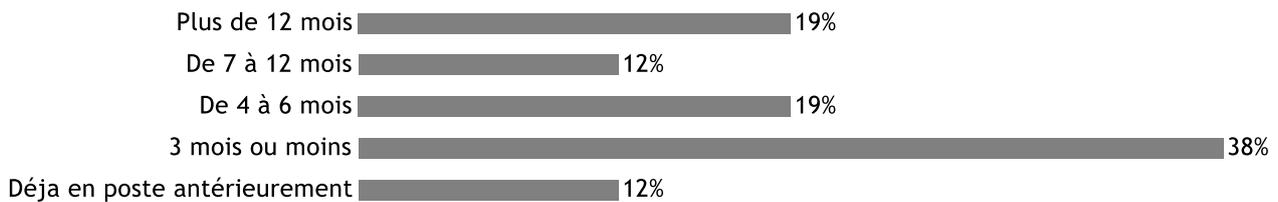
Nombre de réponse(s) : 26

- Concours de la fonction publique 35 %
- Sites Web dédiés à l'emploi 27 %
- Candidature spontanée 19 %

Relations (personnelles ou professionnelles) 19 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 26



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 26



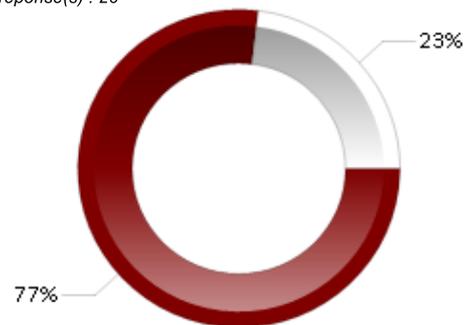
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

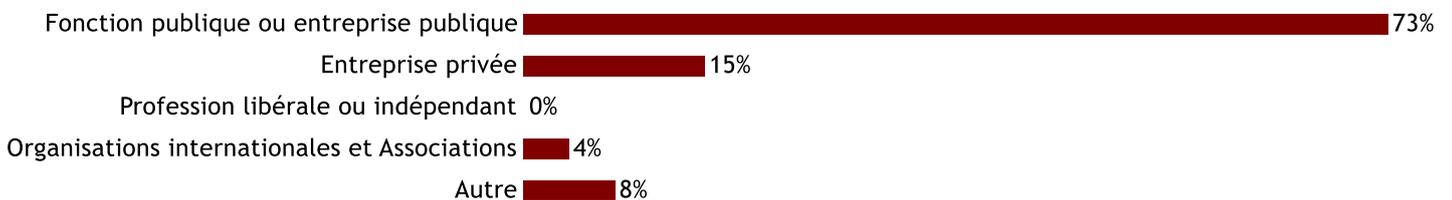
Nombre de réponse(s) : 26



Cadre Technicien Employé

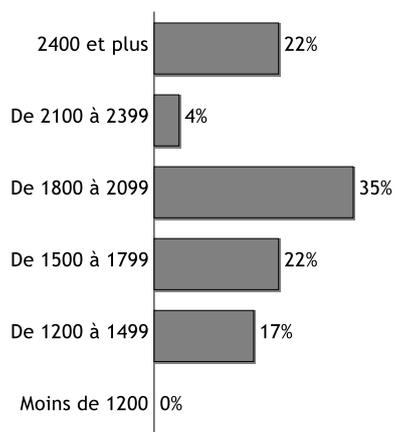
Employeur

Nombre de réponse(s) : 26



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 23



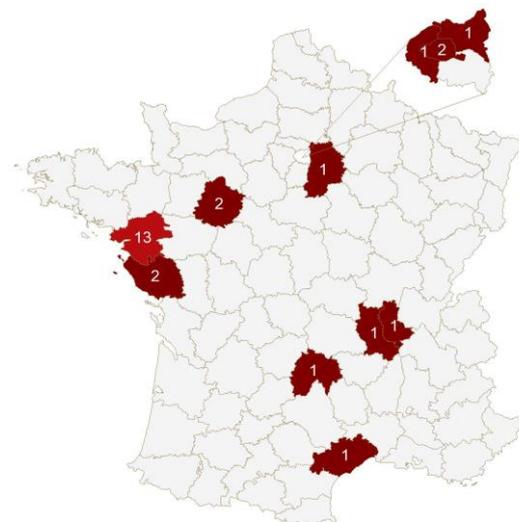
Salaire médian : 1950 euros

Salaire moyen : 1910 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 26



Emploi(s) à l'étranger: 0